

15 juin 2006

N° 2006-0104

NORMACTION

Admission des actions de la société sur Alternext
et début des négociations le 19 juin 2006

Rectificatif de la notice 2006-099 du 13 juin 2006

I - ADMISSION SUR ALTERNEXT

Conformément aux chapitres 1 (paragraphe 1.4) et 3 des Règles d'Alternext, Euronext Paris SA a décidé l'admission sur le marché Alternext des ~~4.444.875~~ **1.678.749 actions** composant le capital de NORMACTION. Les actions admises représentent la totalité du capital et des droits de vote, elles portent jouissance 1^{er} janvier 2006, et la valeur nominale de chaque action s'élève à 0,20 euros.

L'admission sur le marché Alternext des actions de NORMACTION aura lieu le 19 juin 2006 par la procédure de cotation directe. Les actions de la société sont déjà négociées sur le Marché Libre et le flottant de la société est de l'ordre de 20%.

Il est précisé que, conformément aux indications de la notice 2006-096 du 13 juin 2006, les opérations effectuées sur le marché Alternext (en dehors ou dans le carnet central) sont désormais compensées et garanties.

I - ADMISSION OF SHARES ON ALTERNEXT

Pursuant to Chapter 1 (paragraph 1.4) and Chapter 3 of the Alternext Rules, EURONEXT PARIS SA has decided to admit on Alternext the ~~4,444,875~~ **1,678,749 existing shares** that comprise the equity of NORMACTION.

The listing of NORMACTION' shares on Alternext will take place on June 19th, 2006 under the conditions stated below. NORMACTION's shares are currently traded on the Marché Libre. The float represents around 20% of the shares.

It is specified that, as from June 15th, 2006, the trades on Alternext are netted and guaranteed as announced in notice 2006-096 dated June 13th, 2006.
